



### Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

**N°01**  
**15/07/2024**



**FREDON**  
NOUVELLE-AQUITAINE

#### Rédacteurs

SRAL Nouvelle-Aquitaine

et

FREDON Nouvelle-Aquitaine

Jessica RODRIGUEZ

[jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr)

Sabine LLOBET

[sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr)

Pauline DESCHAMPS

[pauline.deschamps@fredon-na.fr](mailto:pauline.deschamps@fredon-na.fr)

#### Directeur de publication

DRAAF/SRAL

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

#### Diffusion

Chambre régionale d'agriculture

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2



Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal

JEVI - Edition Nouvelle-  
Aquitaine

N°01 du 15/07/24 »

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](https://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consulter les [évènements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs des collectivités territoriales, n'hésitez pas à rejoindre le réseau d'observateurs pour l'enrichir et ainsi participer à la surveillance du territoire et à la prévention des risques sanitaires sur les végétaux de la région.

### Présentation du réseau Bilan climatique début d'année

#### Maladies :

- **Xylella fastidiosa** : restez vigilants !
- **Chancre coloré du platane** : pas de signalements.
- **Flétrissement américain du chêne** : restez vigilants !
- **Maladie des mille chancres du noyer** : restez vigilants !
- **Maladie de la suie de l'érable** : toujours en progression.
- **Chalarose du frêne** : des signalements sur des départements.

#### Insectes ravageurs :

- **Scarabée japonais** : restez vigilants !
- **Capricornes asiatiques** : à surveiller.
- **Nématode du pin** : à surveiller.
- **Aleurode épineux du citronnier** : restez vigilants !
- **Agrioles du frêne et du bouleau** : à surveiller.
- **Longicorne tigre** : il continue sa progression en Gironde, à surveiller.
- **Papillon palmivore** : toujours en progression.
- **Processionnaire du pin** : présent sur notre territoire.
- **Pyrale du buis** : présent en Nouvelle-Aquitaine.
- **Hyponomeute du fusain** : à surveiller.
- **Tigre du chêne** : toujours très présent en Nouvelle-Aquitaine.

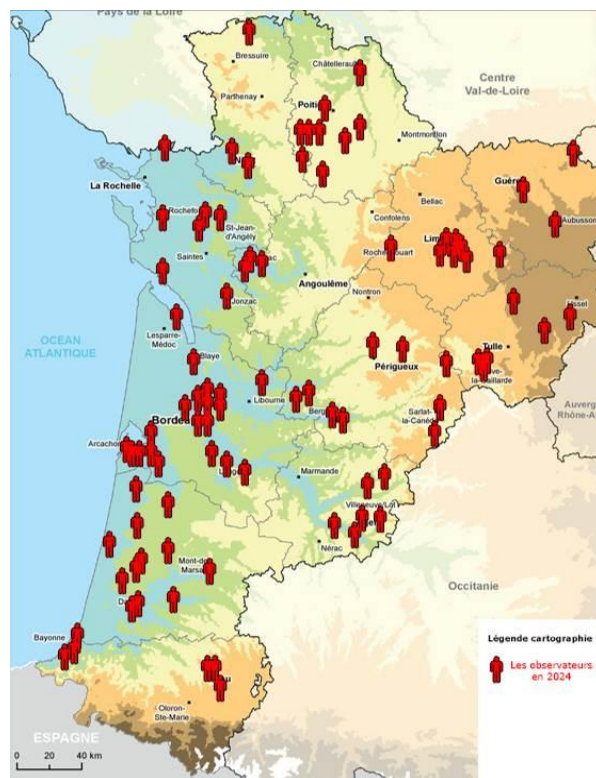
#### Plantes exotiques envahissantes :

- **Ambrosie à feuille d'armoise** : présente dans plusieurs départements.
- **Berce du Caucase** : aucun signalement.

#### Protocoles en cas de découverte d'un organisme nuisible

# 1/ Le réseau JEVI/ZNA en Nouvelle-Aquitaine

Le réseau d'observateurs JEVI/ZNA regroupe des agents de FREDON NA, de collectivités territoriales, de professionnels des espaces verts, de parcs de loisir et de particuliers. Des fiches de reconnaissance des bio-agresseurs sont proposées en échange de votre participation aux remontées d'information mensuelles. Les signalements qu'ils collectent complètent les observations faites dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle officiels dans le domaine de la santé des végétaux. Les signalements des particuliers sont essentiels pour permettre d'identifier précocement la présence d'organismes nuisibles indésirables dans les espaces privés auxquels les services en charge de la surveillance n'ont pas facilement accès. La détection précoce d'un organisme nuisible est déterminante pour permettre de garantir les possibilités de son éradication et se prémunir des préjudices économiques, esthétiques et environnementaux qu'il peut engendrer. Les particuliers sont en conséquence vivement encouragés à contribuer à la consolidation et au renforcement de ce réseau.



**Carte de répartition des observateurs en 2024**  
(Crédit : J. Rodriguez – FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Pour plus d'information contacter FREDON Nouvelle-Aquitaine :

**Sabine LLOBET** ([sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr)) pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53),  
**Jessica RODRIGUEZ** ([jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr)) pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (05.56.36.60.91),  
**Philippe PENICHO** ([philippe.penichou@fredon-na.fr](mailto:philippe.penichou@fredon-na.fr)) pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06).

**Participez au réseau en communiquant vos signalements de suspicion de présence d'organismes nuisibles réglementés ou émergents sur végétaux d'ornement à**

**SRAL Nouvelle-Aquitaine** ([sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr))

**FREDON Nouvelle-Aquitaine** ([contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr)).

Pour chaque ravageur des indications sur ses potentiels impacts suivant la correspondance suivante :

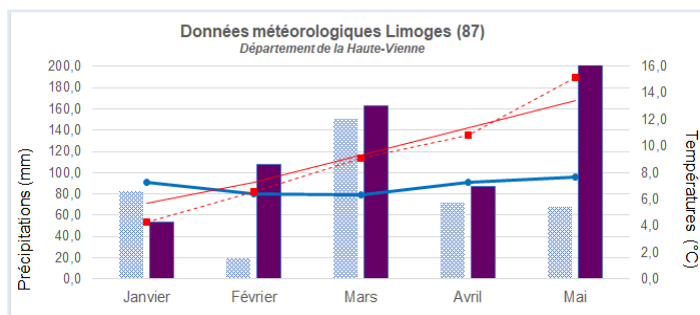
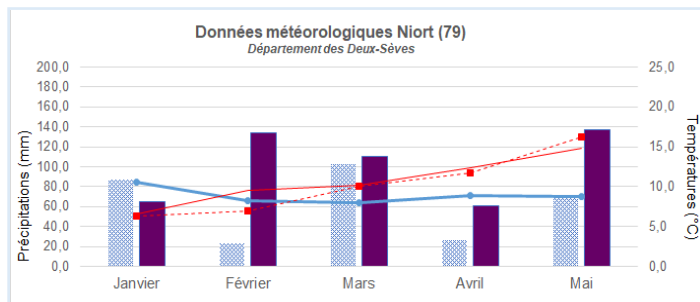
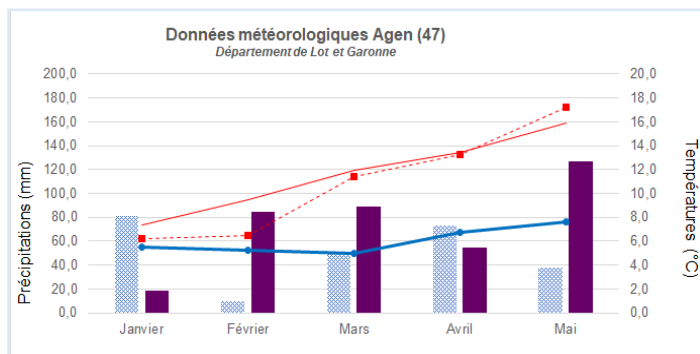
€	Impact économique
🏰	Impact patrimonial / environnemental
⊕	Impact sur la santé humaine
🎭	Impact esthétique
🛡️	Impact lié à la sécurité

## 2/ Bilan climatique

**Hiver 2023-2024 :** A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le cumul des précipitations en janvier est déficitaire de 40%. Le mois de janvier a alterné des périodes douces et hivernales. Le mois de février a été doux et humide et les cumuls de pluie mensuels ont été quatre fois plus élevés au sud-ouest qu'au nord-est. Cette période est marquée par le manque d'ensoleillement sur la région.

**Printemps 2024 :** en mars, le cumul mensuel des pluies est en moyenne deux fois plus élevé que la normale de référence. Quant aux températures, elles sont en moyenne supérieures aux normales de 1 à 2 degrés. Les températures des 15 premiers jours du mois d'avril sont restées très élevées pour la saison. En mai, le cumul mensuel des précipitations est globalement supérieur de 82 % à la normale.

⇒ Les 3 stations météorologiques, enregistrent un net excédent de précipitations par rapport aux normales de saison en février et mars. Ce dernier est même le 3<sup>ème</sup> mois de mars le plus pluvieux depuis 1979. Les températures élevées dans la première quinzaine du mois d'avril provoquent une floraison printanière précoce, mise à mal par des gelées qui arrivent à partir du 19/04. Seule la côte et quelques zones abritées ont été épargnées. Les vergers et vignes à la végétation bien avancée, ont davantage souffert avec des dégâts en reprise de végétation ou en cours de floraison. La végétation a également subi des dégâts pendant les orages fréquents du mois de mai, quelquefois accompagnés de grêle.



■ Pluviométrie 2023      ■ Pluviométrie 2024  
—●— Normales saisonnières Pluviométrie      - - -■ - - - T°C moyenne 2023  
—●— T°C moyenne 2024

## 3 / Situation phytosanitaire

### La surveillance en 2024 :

Dans le cadre du programme de Surveillance Biologique du Territoire, il est porté une attention particulière en 2024 aux organismes et plantes mentionnés dans le tableau suivant :

	Maladies	Insectes ravageurs	Plantes exotiques envahissantes
Organismes réglementés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Xylella fastidiosa</li> <li>Chancre coloré du platane</li> <li>Flétrissement américain du chêne</li> <li>Maladie des mille chancres du noyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Scarabée japonais</li> <li>Capricornes asiatiques des agrumes</li> <li>Nématode du pin</li> <li>Aleurode épineux du citronnier</li> <li>Agriles du frêne et du bouleau</li> <li>Longicorne tigre</li> <li>Papillon palmivore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ambroisie à feuille d'armoise</li> </ul>
Organismes non réglementés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maladie de la suie de l'érable</li> <li>Chalarose du frêne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processionnaire du pin</li> <li>Pyrale du buis</li> <li>Hyponomeute du fusain</li> <li>Tigre du chêne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Berce du Caucase</li> </ul>

## Les maladies :

- Organismes Réglementés (OR) :

### Bactérie *Xylella fastidiosa*



**Description** : cette bactérie très polyphage, est un organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne. La sous-espèce *multiplies* a été détectée en France notamment en Corse et en PACA. La sous-espèce *fastidiosa*, quant à elle, a été officiellement déclarée au Portugal sur vigne en mars 2023. La bactérie fait l'objet d'une surveillance renforcée pour assurer une capacité de détection précoce de foyer et la mise en œuvre rapide de mesures d'éradication.

**Biologie/symptômes** : Les symptômes observables de la fin de l'été au début de l'automne (août à septembre) peuvent être confondus avec ceux de stress biotiques (liés à d'autres maladies) ou abiotiques comme une carence en magnésium ou fer, la sécheresse, une brûlure au soleil ou encore une phytotoxicité.



**Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur vigne, laurier rose et amandier** – Crédits photos : OEPP Global database

**Mesures prophylactiques et de lutte** : La lutte obligatoire contre cette organisme passe par la destruction des plantes contaminées et le contrôle des populations d'insectes vecteurs. Aucun traitement contre *Xylella fastidiosa* n'est disponible. En cas de détection, des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée de l'ensemble des végétaux des espèces sensibles sont mises en place, dans une zone dite tampon de 2,5 km de large autour du foyer.

Pour plus d'information, consulter la fiche à l'adresse : [https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique XYLEFA Xylella fastidiosa.pdf](https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf)

### Chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*)



**Observations** : Aucun nouveau foyer de chancre coloré n'a été détecté en Nouvelle-Aquitaine détecté depuis 2021.

**Mesures prophylactiques** : Tout arbre contaminé ainsi que tous les platanes dans un rayon d'au moins 35 mètres sont à abattre. Les bois contaminés doivent être brûlés en conditions sécurisées. Les outils de taille doivent être soigneusement désinfectés avant et après les travaux de taille. Le transport de bois de platane est soumis à passeport phytosanitaire (PP).

Pour en savoir plus : [https://www.plante-et-cite.fr/specif\\_actualites/view/1087/slug:colloque-international-sur-le-chancre-couleur-du-platane-profitez-du-replay](https://www.plante-et-cite.fr/specif_actualites/view/1087/slug:colloque-international-sur-le-chancre-couleur-du-platane-profitez-du-replay)

**Enjeux de surveillance** : Des foyers persistent côté Occitanie, à la frontière des Pyrénées-Atlantiques, secteur sur lequel des prospections sont prévues de fin mai à septembre.

**Symptômes** : Les symptômes de la maladie sont typiques avec des lésions de couleur bleu noir ou violette en forme de "flamme" au niveau de l'écorce sur le tronc et les branches.



**Cartographie des foyers assainis en Nouvelle-Aquitaine avec les années d'observations de la maladie** Crédit : J. Rodriguez – FREDON NA



**Symptôme de chancre coloré,** - (Crédit photo : S. Bourda – FREDON NA)

## Flétrissement américain du chêne (*Ceratocystis fagacearum*)



Actuellement, cet organisme n'a pas été détecté en France.

**Observations :** *Bretziella fagacearum* est un champignon qui développe son mycélium sur la partie externe de l'aubier. L'arbre infecté réagit en produisant des thylles et des gommés qui obstruent la circulation de la sève conduisant à la mort subite du chêne. Présent en Amérique du Nord, il constitue un risque sanitaire majeur pour les chênes français et européens d'où son classement en tant qu'organisme de quarantaine (OQ). Le champignon est transmis d'arbre en arbre via un insecte vecteur (le scolyte intriqué, *Scolytus intricatus*, indigène en Europe) ou par greffe racinaire.

**Mesures prophylactiques :** Aucun moyen de lutte contre cet organisme n'est disponible. Le maintien du statut indemne du territoire national passe par une prévention du risque d'introduction de la maladie et la mise en œuvre de mesures d'éradication. Toute mortalité d'arbre suspecte est à signaler sans délai.

Pour plus d'information : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/26360/Forets-Flétrissement-américain-du-chêne>

### Symptômes :



**Arbre atteint par le flétrissement américain du chêne (à gauche), fentes et fructification du champignon sous l'écorce (milieu) et symptômes foliaires sur chênes rouges (à droite)** - Crédit photo : INRAE – site ephytia.inra.fr

## Maladie des mille chancres du noyer (*Geosmithia morbida*)

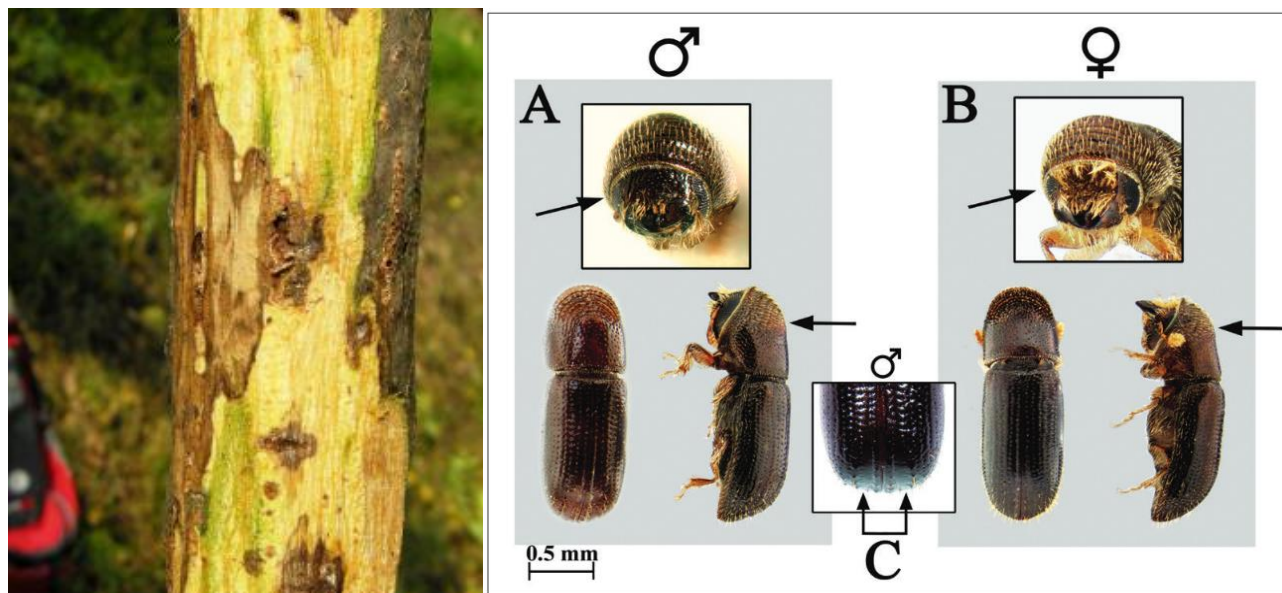


**Observations :** *Geosmithia morbida*, est un champignon responsable de nombreux chancres sur arbre d'où le nom de « Maladie des mille chancres ». Il est transmis par un scolyte, *Pityophthorus juglandis*, vivant dans des galeries sous l'écorce des arbres dont il se nourrit. La présence du champignon a été officiellement confirmée à Lyon en 2022 pour la première fois en France.

Vecteur et champignon sont des Organismes de Quarantaine (OQ) depuis 2019, visés à ce titre par une surveillance officielle notamment en arboriculture. Le noyer noir (*Juglans nigra*) présent en espaces verts, est l'espèce la plus sensible à la maladie. Aucun traitement phytosanitaire n'est disponible pour lutter contre cette maladie.

**Surveillance :** La surveillance officielle en Nouvelle-Aquitaine s'organise notamment autour d'un réseau de piégeage dans les vergers et dans un parc bordelais.

**Symptômes :**



**Chancres causés par *G. morbida* sur noyer** (à gauche - Source : EPPO Global Database et Agrosocop) **et comparaison morphologique des mâles et femelle de *Pityophthorus juglandis* son vecteur** (à droite - Source : S. M. Hishinuma, UC Davis and A. D. Graves, USDA Forest Service)

- Organismes Non Règlementés (ONR)

**Maladie de la suie sur érable (*Cryptostroma corticale*)**



**Observations :** La maladie a été signalée en 2024 à Angoulême (16), Jonzac (17), Bougon (79) et dans la Vienne.

**Mesures prophylactiques :** Seul l'abattage des arbres contaminés et la mise en place de mesures de sécurité pour le transport et l'entreposage des bois permettent de limiter la progression de ce champignon **responsable de troubles respiratoires par inhalation**. La manipulation des arbres atteints requiert donc le port d'un masque à cartouche et d'une combinaison.

Pour en savoir plus : <https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/898/comprendre-et-gerer-la-maladie-de-la-suie-de-l-erable-guide-pour-les-milieux-urbains>

**Symptômes :**



**Symptômes sur érable** - Crédits photos : Jérôme Charguelègue (INRAE) et G. Doulezon DSF

## Chalarose du frêne (*Chalara fraxinea*)



**Observations :** De nouveaux des signalements sont enregistrés dans les Landes, en Dordogne et dans la Vienne.

**Mesures prophylactiques :** actuellement, des mesures prophylactiques (abattages, cordons sanitaires dans les massifs forestiers) sont engagées par sécurité (risque de chute d'arbres). Des travaux de recherche sont en cours pour identifier les résistances de certaines variétés de frêne et les liens entre le parasite et son hôte. **Il est préconisé de ne pas planter de frênes dans les espaces verts et en agroforesterie.**

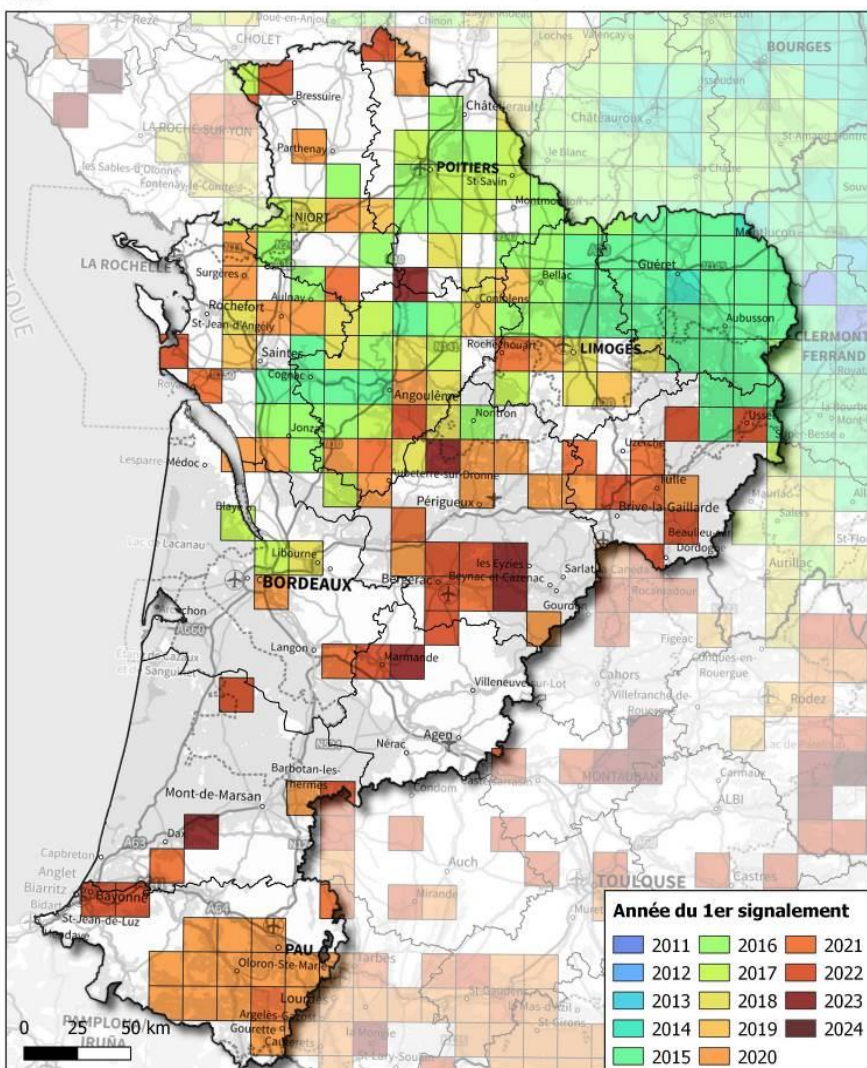
**Enjeux de surveillance :** Si l'ensemble du territoire semble contaminé par ce pathogène, les symptômes de la maladie ne s'expriment pas sur tous les frênes. La maladie est présente sur une grande partie du territoire depuis 2014.

### Symptômes :

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

### SIGNALEMENTS DE CHALAROSE DU FRÊNE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Site de Bordeaux  
51 rue Kieser  
33 000 BORDEAUX Cedex

Date de modification : 10 / 06 / 2024

Sources : - BD Département Santé des Forêts  
- Fond de carte IGN

Conception : SRAL / Pôle Santé des Forêts



### Evolution des signalements de chalarose du frêne de 2014 à 2024 (Crédit photo : DRAAF/SRAL NA) et Symptômes sur arbres

## Dépérissement du charme (*Anthostoma decipiens*)



**Observations** : Cette maladie a été signalée en Charente et dans la Vienne.

**Biologie/symptômes** : Ce champignon est courant sur bois mort et peut se comporter en parasite de faiblesse suite à des épisodes de sécheresse. Il est notamment associé au "déclin du charme" en Italie où les dépérissements ont commencé il y a plus de 15 ans dans certaines régions. Il se développe sur l'écorce extérieure en formant des pustules rouges et brillantes sur le tronc et les charpentières.



**Symptômes** - Crédit photo : Jérôme Charguelègue (INRAE)

## Chancre du châtaignier (*Cryphonectria parasitica*)



**Observations** : ce champignon se développe dans l'écorce et provoque un chancre qui entraîne le dépérissement des arbres atteints. Il a été signalé début juin en Gironde et en Haute-Vienne. Il est désormais présent sur une grande partie du territoire.

**Mesures prophylactiques** : il faut éviter l'introduction de matériel contaminé en forêt (ex : pieux, piquets, tuteurs ou échelas non écorcés, le champignon pouvant vivre très longtemps dans des lambeaux d'écorces) et limiter les possibilités de dissémination du pathogène à grande distance.

**Biologie/symptômes** :



Dégâts de chancre du châtaignier sur rameaux (à gauche et au milieu) et chancre sur tronc (à droite)  
(Crédit photo : S. DESIRE – FREDON 64 t C. HUSSON – DSF/ Ephytia)

## Les insectes et autres ravageurs :

- Organismes Règlementés (OR) :

### Scarabée japonais (*Popillia japonica*)



Le risque d'introduction de *Popillia japonica* sur le territoire national est considéré comme fort ce qui justifie la mise en place d'une surveillance renforcée par inspections visuelles et piégeages sur l'ensemble du territoire national toutes filières végétales confondues. Il est aujourd'hui présent en Italie et en Suisse.

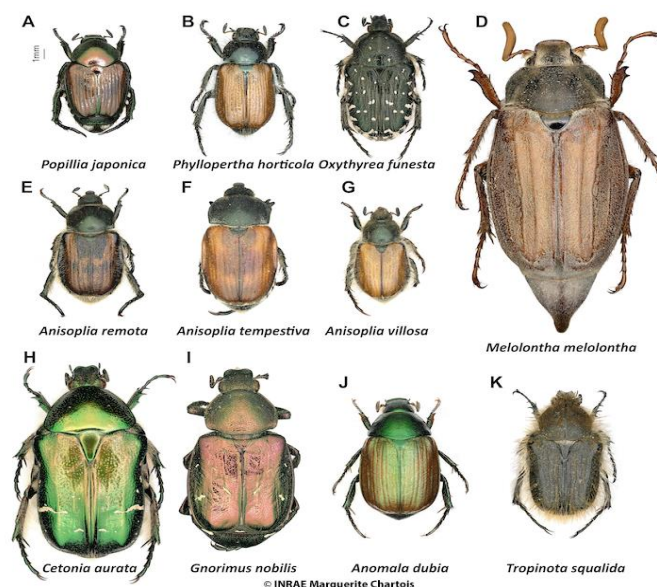
**Enjeux de surveillance** : cet organisme de quarantaine prioritaire (OQP) de lutte obligatoire se déplace sur de grandes distances grâce aux transports routiers, aériens et ferroviaires. Les larves peuvent être déplacées accidentellement dans des pots destinés à la plantation via le substrat de plantation. Il est



recommandé de procéder à **un examen minutieux avant plantation de tous les végétaux originaires d'une zone où cet organisme est présent.**

Une surveillance renforcée est mise en œuvre au niveau national depuis 2022 via un réseau de piégeage et des observations visuelles conduites à partir de juin.

**Biologie/symptômes :** Très polyphage, il peut s'attaquer à une large gamme d'espèces de végétaux comme les arbres feuillus à bois tendre (érable, marronnier, bouleau, platane, pommier, pêcher, prunier, noyer, châtaignier, ...), la vigne ou encore le fraisier. **Il peut être confondu avec d'autres espèces** telles que les hannetons bronzés (*Anomala dubia*), espèce indigène de France ou le hanneton horticole (*Phyllopertha horticola*). Il s'en distingue par les 5 touffes de soies blanches caractéristiques présentes sur son abdomen et sur ses élytres



**Adulte de *Popillia japonica* (à gauche** Crédit photo : Dominique Matiré Canada) **à droite)** – Espèces de cétoines et hannetons européens (à gauche Crédit photo Marguerite Chartois INRAE – Ephytia)

### Capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*)



**Observations :** Le capricorne asiatique des agrumes, détecté en 2018 à Royan (17), n'a plus été observé depuis 2019, aussi bien dans la zone délimitée du foyer qu'ailleurs dans la région. Le foyer est officiellement déclaré comme éradiqué en 2024. La surveillance officielle se poursuit en JEVI et en arboriculture fruitière cette année.

**Enjeux de surveillance :** il est classé comme organisme de quarantaine prioritaire dans l'union européenne contre lequel la lutte est obligatoire. Il occasionne des dégâts très importants sur les feuillus à bois tendre (érable, citrus, noisetier, platane, peuplier, saule, bouleau, marronnier, ...). Un examen attentif des essences sensibles avant plantation est recommandé. Les symptômes sont visibles sur les racines affleurantes et à la base du tronc (jusqu'à environ 1 mètre).

### Biologie/symptômes :



**Adulte, larves et trous de sortie d'*Anoplophora chinensis*** (de gauche à droite) - Crédit photo : LNPV et F.

## Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*)



**Observations** : *Anoplophora glabripennis* n'a pas été détecté en Nouvelle-Aquitaine à ce jour mais est présent en Centre-Val de Loire.

**Enjeux de surveillance** : classé organisme de quarantaine prioritaire, les dégâts qu'il occasionne sur les feuillus à bois tendre appellent également à un examen attentif des plants sensibles avant plantation.

**Biologie/symptômes** : Les symptômes associés à *Anoplophora glabripennis* sont sensiblement les mêmes que ceux d'*Anoplophora chinensis* sauf pour les trous d'émergence qui se trouvent plus en hauteur (houppier et branches porteuses).

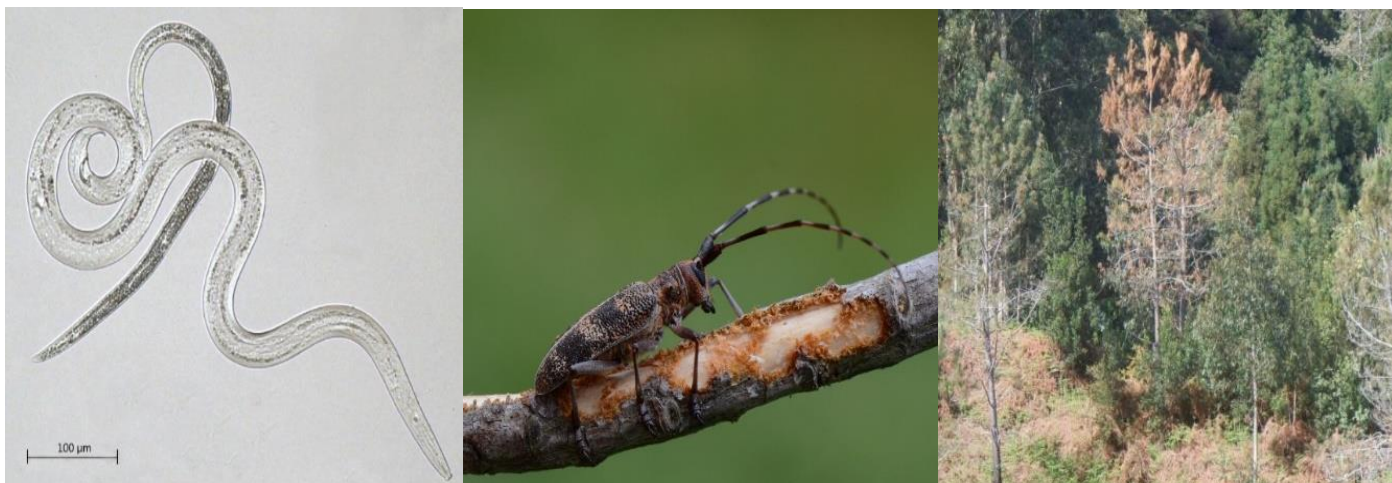
## Nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*)



Le nématode du pin reste absent sur le territoire national.

**Enjeux de surveillance** : Les transports de bois résineux ou de produits dérivés, en provenance de zones infestées constituent un risque majeur de son introduction. **L'origine des bois introduits doit donc faire l'objet d'une vigilance particulière.** Un plan national de surveillance renforcé est déployé sur le territoire et particulièrement en Nouvelle-Aquitaine pour détecter précocement cet organisme. Dans ce cadre les peuplements de résineux sont surveillés et des prélèvements d'échantillons faits sur bois d'arbres résineux dépérissants pour analyse ainsi que sur palettes ou bois de calage ou bois de pin en provenance notamment de la péninsule ibérique.

Un réseau de piégeage de l'insecte vecteur (*Monochamus spp*) est également mis en place depuis plusieurs années de mai à octobre lorsque le *Monochamus spp* réalise son cycle de vie. **La vigilance est de mise, surveillez vos pins et signaler toute suspicion.**



Nématode, vecteur *Monochamus galloprovincialis* et dégâts en forêt (de gauche à droite) - Crédit photos : plateforme ESV

## Charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*)

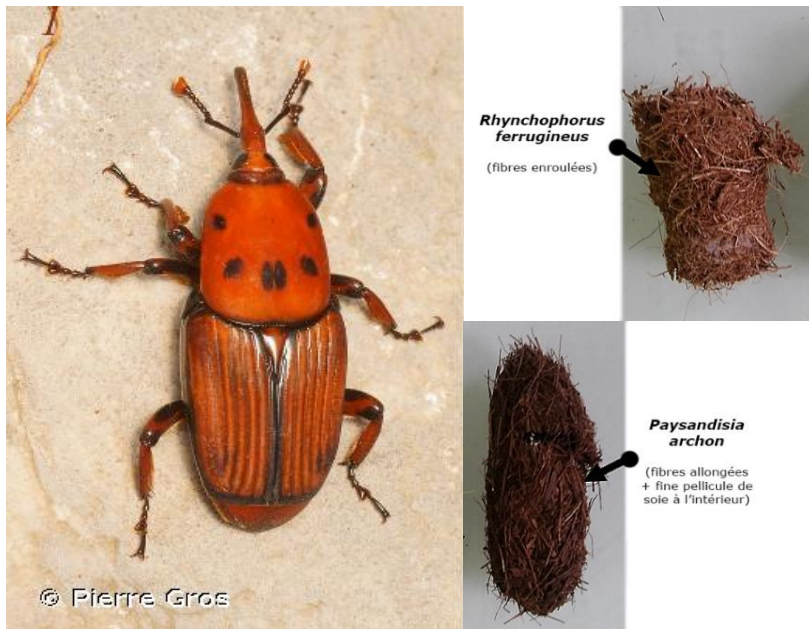


**Observations** : Le charançon rouge est présent en Charente-Maritime, dans les Landes et en Gironde.

**Mesures prophylactiques et de lutte** : il est classé **organisme réglementé de lutte obligatoire sur le territoire national**. La prévention des risques passe par une surveillance attentive des palmiers pour détecter des larves, des cocons ou des adultes et ainsi permettre **une détection précoce**.

Afin de limiter sa propagation de proche en proche ou via les déchets de palmiers contaminés, la lutte biologique peut être mise en œuvre à l'aide notamment de produits de biocontrôle à base de spores du champignon *Beauveria bassiana* ou de nématodes entomopathogènes (*Steinernema carpocapsae*), agissant principalement sur les larves. Ces techniques peuvent s'avérer assez coûteuses et délicates à mettre en œuvre. Une autre technique non sélective repose sur l'application de glu sur le sommet du palmier qui agit comme une barrière physique contre les adultes.

**Biologie/symptômes** : la période de vol des adultes s'étend de mars à octobre. Ces derniers, de couleur brun-rouge, pondent à la base des jeunes palmiers ou sur les blessures du tronc. Chaque femelle peut pondre entre 200 et 300 œufs. Les larves causent les dégâts les plus importants en se nourrissant des tissus vasculaires à l'intérieur des palmiers et du stipe. En fin de cycle, elles se nymphosent dans un cocon construit à base de fibres de palmier. L'espérance de vie des palmiers contaminés est de 2 à 5 ans.



**Adulte de *Rhynchophorus ferrugineus*** (à gauche-  
Crédit photo : Ephytia)  
**Cocons de *Rhynchophorus ferrugineus* et de  
*Paysandisia archon*** (à droite- Crédit photo :  
L. Paulhac (FREDON NA)

## Longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*) - Temporairement de quarantaine



**Observations** : *Xylotrechus chinensis* est bien implanté en Gironde. Les signalements et les prospections conduites depuis 2022 attestent de sa présence dans de nombreuses communes limitrophes de Bordeaux. La surveillance des arbres du genre *Morus* (mûrier-platane et murier blanc) doit être régulière pour permettre de détecter les adultes, les trous d'émergence ou la sciure rejetée. Sa dissémination est assurée par le vol d'adultes et par l'introduction de végétaux ou déchets végétaux déjà infestés par des larves. L'espèce peut être confondue avec d'autres espèces de *Xylotrechus* comme *Xylotrechus arvicola* qui est endémique.

**Enjeux de surveillance** : les observations destinées à affiner son aire de répartition ont débuté et se poursuivront jusqu'à fin septembre.

Pour en savoir plus : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/xylotrechus-chinensis-ou-longicorne-tigre-a2504.html>

### **Description et symptômes :**



**Adultes de *Xylotrechus chinensis*** (à gauche – crédit Sergio Montagud – Collection entomologique de l'Université de Valence)  
**de *Xylotrechus arvicola*** (à droite – crédit : Michal Hoskovec in A photographic catalogue of cerambycidae of the world) **et trous de sortie**



## La cigale à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*) - Temporairement de quarantaine

La cigale à aile brune est originaire de Chine. Elle a été détectée pour la première fois en Europe en 2018 en Turquie. Elle est présente en France depuis en 2018, mais n'a été signalée en Occitanie (Montpellier) qu'en 2022 et en Nouvelle-Aquitaine en 2024.

**Enjeux de surveillance** : elle est classée à titre provisoire organisme réglementé en France. A ce titre, elle fait l'objet d'un programme de surveillance dans le cadre de la SORE en filières JEVI et Arboriculture. La surveillance est à poursuivre notamment en Gironde et toute suspicion doit être signalée.

**Biologie/symptômes** : L'adulte de couleur brune mesure entre 7 à 9 mm de haut et 28-30 mm d'envergure. Les ailes antérieures présentent une tache jaunâtre elliptique autour du bord costal. Au repos, elles sont disposées en toit. Il est visible à partir de juillet. Il hiverne sous forme d'œufs. Les pontes en zigzag et les larves sont recouvertes de filaments de cire blanche pouvant être confondus avec ceux de la cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*). Jusqu'à 2 générations sont observables dans son aire d'origine.



**Larve et adulte en vues latérale et de dessus de *Pochazia shantungensis* (de gauche à droite)** - (Crédit photos : OEPP GLOBALDATABASE ET ANSES)

Des piqûres de ponte et de nutrition peuvent être observées sur les jeunes branches avec un développement de fumagine (dépôt noir sur les feuilles) du fait du miellat sécrété par les larves qui affaiblissent les plantes touchées. L'espèce est dite polyphage puisque plus de 200 espèces ornementales, forestières ou fruitières sont citées dans la littérature, mais elle semble avoir une préférence pour les arbres fruitiers dans son aire d'origine. Elle n'est pas connue comme vecteur de maladies.

- *Organismes Non Réglementés (ONR)* :

### **Aleurode épineux du citronnier (*Aleurocanthus spiniferus*)**



**Observations** : L'aleurode épineux n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine, mais il a été officiellement détecté en juin 2023 dans les départements du Gard et de l'Hérault sur diverses espèces végétales.

**Enjeux et période de surveillance** : Cet insecte a une faible capacité de vol et est disséminé sur de grandes distances au profit de échanges internationaux de végétaux contaminés. Les **agrumes étant les hôtes majeurs de cet aleurode, une surveillance attentive visant à vérifier qu'ils ne sont pas contaminés est recommandée.**

Pour plus d'information sur cet insecte, vous pouvez consulter la fiche suivante : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essai-a2894.html>



**Nymphes (à gauche), adultes avec œufs (au milieu) et fumagine sur citrus (à droite)** - (Crédit photos : site OEPP)

## Agriles du frêne et du bouleau (*Agrilus planipennis*, *A. anxius*)



**Observations** : Les agriles du frêne et du bouleau n'ont pas fait l'objet de signalement en 2024 en France. L'agrile du frêne est une espèce originaire de l'Est asiatique (Chine, Japon, Corée...). Détecté en Amérique du Nord en 2022, il s'y étend progressivement ainsi qu'en Russie occidentale. L'agrile du bouleau, espèce nord-américaine, est un insecte secondaire ne se développant que sur arbres affaiblis par le stress.

**Surveillance** : Une surveillance des frênes et des bouleaux est à conduire et tout **symptôme conduisant à suspecter leur présence est à signaler**. La surveillance est à conduire de mai à septembre pour détecter les adultes ou les trous d'émergence caractéristiques en forme de D sur troncs.



Agriles et trous de sortie respectivement du frêne (à gauche) et du bouleau (à droite) (Crédit photo : D. Cappaert – Ephytia et W. Cranshaw – Ephytia)

## Punaise réticulée ou tigre du chêne (*Corythucha arcuata*)



**Enjeux de surveillance** : La punaise réticulée est largement présente en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et pour la première fois en Dordogne. La pullulation de ces insectes, facilement disséminés sur de grandes distances du fait de leur petite taille, peut occasionner des désagréments dans les jardins concernés. Les défoliations occasionnées sont des facteurs d'affaiblissement des arbres sans causer de mortalité connue des chênes. Aucune méthode de lutte n'est disponible et l'impact possible sur les chênes à long terme n'est pas connu.






**Biologie/symptômes** : originaire d'Amérique de l'Ouest, cette punaise est reconnaissable par l'aspect réticulé de son thorax et de ses élytres. L'adulte mesure environ 3,5 mm et vit sur la face inférieure des feuilles.

Pour plus d'information, consulter le lien : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/tigre-du-chene-a1148.html>



Adultes et Infestation de tigres du chêne, adultes et larves (de gauche à droite) Crédit photo : @Joseph Berger et J. Rodriguez (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

• *Autres ravageurs signalés :*

Ravageurs concernés	Observations 2023	Dégâts	Mesures de lutte	Lien vers fiche info	Photos
Pyrale du buis ( <i>Cydalima perspectalis</i> )	Elle est largement présente en Nouvelle-Aquitaine. Les populations semblent stagner du fait de conditions climatiques changeantes, de la suppression de nombreux buis et à l'action de régulation de ses prédateurs.	Les chenilles peuvent provoquer des dégâts très importants sur leurs plantes hôtes avec des défoliations qui peuvent être totales.	La lutte précoce par pulvérisation d'un insecticide biologique à base de <i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> est efficace à condition d'être appliqué à l'intérieur et sur l'intégralité du feuillage des buis attaqués pour éliminer les larves. Les pièges à phéromones attirant et piégeant les mâles permettent de limiter la reproduction. <b>La surveillance particulière mise en place avec notamment la pose de pièges permet de détecter les vols et ainsi prévoir l'éclosion des jeunes larves (stade cible).</b>	<a href="#">Lien Ephytia pyrale du buis</a>	
Papillon palmivore ( <i>Paysandisia archon</i> )	En progression dans la région avec des signalements enregistrés dans les départements 33, 40, 64, 47, 16 et 17	Les dégâts sont difficilement détectables avant plusieurs mois après la ponte des premiers œufs, ce qui favorise la dissémination du ravageur par le transport de plantes infestées. Généralement quand les symptômes sont visibles ils sont très prononcés et sont suivis du déclin général de l'arbre puis de sa mort.	Il est recommandé de surveiller les palmiers, en particulier les <i>Trachycarpus fortunei</i> et d'éviter de les tailler pendant la période de vol du papillon (mai-octobre) ce qui accentue l'attractivité du palmier. La lutte biologique à base de spores entomopathogènes permet une certaine efficacité sur les larves présentes à l'intérieur du palmier.	<a href="#">Lien Ephytia - Papillon palmivore</a>	
Processionnaire du pin ( <i>Thaumetopoea pityocampa</i> )	elle est présente sur l'ensemble du territoire régional sur les pins, les cèdres, les douglas et les mélèzes.	Défoliation des arbres pendant leur présence (avril-début juillet). <b>Attention, ses poils sont très urticants pour l'homme et pour l'animal.</b>	La pose de nichoirs pour les oiseaux insectivores et abris pour les chauves-souris, la pose de pièges autour des troncs en hiver favorisent une diminution des pullulations. La destruction des nids en prenant les précautions nécessaires pour se protéger des poils urticants est également efficace.	<a href="#">Lien Ephytia - Processionnaire du pin</a>	
Punaise réticulée du laurier ( <i>Stephanitis lauri</i> )	1 signalement de tigre du laurier en Gironde (Bordeaux). Les températures élevées durant l'été et les hivers doux sont des facteurs favorisant l'apparition précoce du ravageur.	Les œufs, de couleur noire, sont pondus sous la surface des feuilles. Les larves et les adultes s'y nourrissent en laissant des déjections noirâtres. Ils provoquent des nécroses visibles à la face supérieure des feuilles.	Les feuilles mortes qui restent au sol durant l'hiver sont autant de refuges pour passer la saison froide et favorisent donc les attaques pour l'année suivante. De fait, il est recommandé de procéder au ramassage des feuilles, des branches, des brindilles et du bois mort, de les évacuer du site.	<a href="#">Lien ANSES - Tigre du laurier</a>	
Grand hyponomeute du fusain ( <i>Yponomeuta cagnagella</i> )	En mai, des chenilles du grand hyponomeute des fusains ont été signalées dans la Vienne et les Deux-Sèvres.	Les chenilles d'hyponomeutes ont reconnaissables par leurs regroupements massifs créant de grosses toiles blanchâtres durant le printemps. Elles se regroupent ensuite par plusieurs centaines en formant des nids à partir des rameaux qu'elles dépouillent totalement. Parfois, on observe une défoliation complète des arbustes de haie ou des bosquets.	De façon préventive, il convient de poser des pièges à phéromones fin mai ou de récolter et brûler les nids de chenilles. Ses dégâts bien que visuellement impressionnants n'impactent pas la santé des animaux, des végétaux et des humains. Le vol des adultes se déroule de juillet à août.	<a href="#">Lien Ephytia - Grand hyponomeute du fusain</a>	

## 4/ Informations - Actualités

### Zygène des épines (*Aglaope infausta*)

La zygène des épines (*Aglaope infausta*), espèce thermophile des biotopes calcaires, est un parasite des Rosacées arbustives des genres *Prunus* et *Crataegus*. En cas de fortes populations, les chenilles sont d'importants ravageurs des plante-hôtes et conduire à de fortes défoliations des végétaux voire leur mort et en particulier lors de période de forte sécheresse. Les années de surabondance, l'espèce peut se retrouver sur d'autres Rosacées, telles que des arbres fruitiers ou d'ornement comme les Pruniers, Pêchers, Amandiers, Pyracanthes ou Pommiers du Japon. Elle a été observée dans la Creuse à Sainte-Feyre sur des cotonéasters. La Zygène des épines avait été signalée dans le réseau pour la dernière fois en juin 2021 en Charente-Maritime.

#### Chenille et adulte de zygène des épines (de haut en bas)

Crédit photo : Thomas GUILLOT (observateur à Sainte-Feyre, Creuse) et lepinet.fr



## 5/ Plantes exotiques envahissantes

### Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

**Mesures prophylactiques** : L'ambroisie est une plante « pionnière » colonisatrice des sols nus, des zones agricoles et non agricoles. Elle fait l'objet d'une surveillance et de lutte par arrêté préfectoral dans sept départements sont ainsi concernés : Creuse, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Corrèze, Dordogne et Lot-et-Garonne plusieurs départements au motif des propriétés très allergisantes de son pollen. Pour éviter son installation, les sols ne doivent pas être laissés nus, une couverture végétale ou la mise en place de paillages limitent les risques d'installation.

**Période de surveillance** : La surveillance s'étale d'avril jusqu'à octobre. Le pic d'émission de pollens se situe en été et au début d'automne. Pour limiter la propagation de la plante et du pollen les mesures de lutte sont à mettre en place avant la floraison. Les graines restent viables dans le sol plus de trente ans. Pour contacter et rejoindre le réseau Ambroisie :

Coordinatrice régionale : Gaëlle GUYOT (FREDON NA)  
Tél. : 06.75.06.62.39 - [gaelle.guyot@fredon-na.fr](mailto:gaelle.guyot@fredon-na.fr)

Plateforme nationale de signalement : <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/dashboard>

Réseaux sociaux / Facebook: <https://www.facebook.com/ambrosie.nouvelleaquitaine>

### Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

**Observations** : La berce du Caucase est présente sur une grande partie du territoire. Sa progression vers le Sud-Ouest est régulière où elle trouve les conditions climatiques propices à son établissement et à son développement. C'est une plante herbacée vivace de grande taille pouvant atteindre 5 m de hauteur avec des fleurs en forme de grandes ombelles blanches pouvant atteindre 50 cm de diamètre. Elle est bisannuelle ou vivace selon la rudesse du climat. Sa période végétative s'étend d'avril à octobre.



Berce du Caucase – Crédits photo : ARS Normandie et site ephytia.inra.fr

**Mesures prophylactiques** : Eviter tout contact avec la sève qui provoque des brûlures cutanées par contact et exposition au soleil. **En cas de contact, rincer abondamment la zone touchée et ne plus l'exposer jusqu'à l'hiver. Le port d'équipements de protection individuelle est fortement recommandée lors de la gestion des foyers.** Ils sont à retirer avec précaution pour éviter tout contact de sève avec la peau, en commençant par la visière, les bottes, le vêtement de travail et pour finir par les gants. Tous les outils et EPI réutilisables en contact avec la sève sont à nettoyer à l'eau savonneuse.

#### Autres ressources documentaires :

> Panorama français :

[http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2020/05/200505\\_listes\\_eee\\_v2.pdf](http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2020/05/200505_listes_eee_v2.pdf)

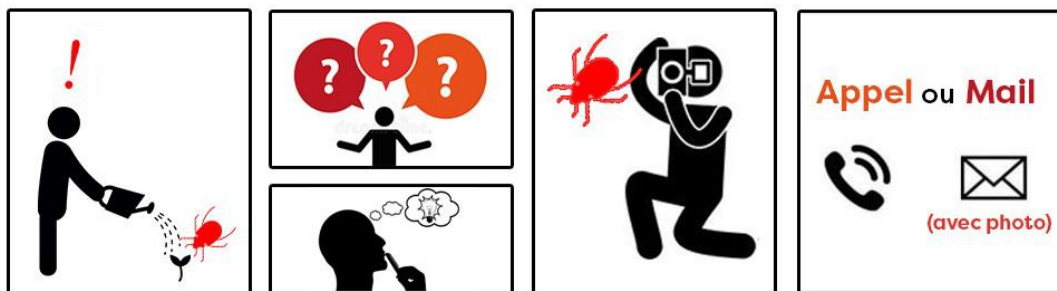
> Liste des espèces :

[http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2019/08/liste\\_rue\\_eee\\_25-juillet-2019.pdf](http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2019/08/liste_rue_eee_25-juillet-2019.pdf)

> <https://www.jardinsdefrance.org/les-plantes-exotiques-envahissantes-et-le-role-des-jardiniers-amateurs/>

## 6/ Que faire en cas d'observation d'un organisme nuisible?

En cas d'observation d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, il convient de prendre des photographies et de nous les envoyer par mail aux adresses mentionnées ci-dessous, en prenant soin de mentionner une localisation précise, le végétal concerné et la date d'observation.



**Pour rejoindre le réseau d'observateur, vous pouvez vous adresser auprès des animatrices dont les coordonnées figurent ci-dessous :**

**Sabine LLOBET** ([sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr)) pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53),  
**Jessica RODRIGUEZ** ([jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr)) pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (05.56.36.60.91),  
**Pauline DESCHAMPS** ([pauline.deschamps@fredon-na.fr](mailto:pauline.deschamps@fredon-na.fr)) pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06).

**Toute suspicion de détection d'un organisme nuisible réglementé doit être signalée à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :**  
**[sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)**

**et le cas échéant à FREDON Nouvelle-Aquitaine [contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr)**  
**des fiches d'aide au diagnostic des organismes réglementés sont disponibles ici :**  
**[https://plateforme-esv.fr/fiches\\_diagnostic](https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic)**

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiologie.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée à l'ensemble du territoire.